

Cahier de charge

Organisation des finales francophones des jeunes dans le BWBC pour la saison 2019-2020

SALLE :

- 1) Mise à disposition, sans frais pour le BWBC, d'une salle permettant de disposer **de 2 terrains de 8hr à 20hr les Vendredi 1 Mai (Scolaires-juniors) Samedi 2 et Dimanche 3 Mai 2020 (Pupilles, Minimes et cadets). La CPJ attend vos inscriptions en temps que club organisateur avant le 15 Novembre 2019.**
Un club peut soumissionner pour un jour ou l'ensemble de l'organisation
Cette salle doit disposer de gradins ou bancs pour le public ainsi que d'au moins 4 vestiaires avec douches pour équipes et de 1 vestiaire avec douche et fermant à clé pour arbitres, ainsi que de places de parking en suffisance à distance raisonnable.
- 2) Cette salle doit disposer de terrains et de matériel tels que prévu par les normes d'homologation pour le niveau FVWB 3.
- 3) L'organisateur local doit mettre un local à disposition du secrétariat d'organisation du BWBC, avec 2 tables et chaises en suffisance (si possible avec vue sur les terrains).
- 4) L'organisateur doit également mettre une sono à disposition.

LOGISTIQUE :

- 1) Les terrains doivent être conformes aux normes d'homologation (filets, antennes, poteaux, protections poteaux, podium arbitres avec protection - un filet et une paire d'antennes de réserve dans chaque salle), et installés avec tout l'équipement 1h avant le début de la compétition.
- 2) Mise en place, par terrain, d'une table et deux chaises pour les marqueurs, des chaises des « punis », de bancs pour les joueurs réserve, de deux chaises par terrain pour les coachs et délimiter les zones d'échauffement. Présence de gonfleur, manomètre et toise , ainsi que de 2 jeux de plaquettes par terrain. Séparations fixes ou mobiles entre les terrains.
- 3) Fournir un marquoir par terrain avec chiffres visibles à distance
- 4) Mise à disposition, par terrain, du personnel avec les moyens de séchage du terrain en cours de compétition (serpillère, brosse).
- 5) L'organisateur doit disposer de moyens premiers secours sans que cela ne soit pour autant être un poste de la Croix Rouge, cependant un responsable local, apte à dispenser ces premiers soins doit être sur place et disposer également des infos relatives aux hôpitaux les plus proches du lieu de compétition. La solution idéale étant de disposer d'un local « infirmerie » dans le complexe sportif. Ce dernier pouvant aussi être utilisé en cas de contrôle anti doping. La présence d'un kiné durant les

compétitions est hautement souhaitable. Présence dans la salle de cool packs, formulaires de déclaration d'accident et trousse de secours complète.

- 6) L'organisateur local doit détenir un stock de bouteilles d'eau de 1,5Litre qu'il pourra vendre sur place aux équipes présentes. Le prix de ces bouteilles est fixé d'office à 1€ (euro).
- 7) L'organisateur local peut éditer une brochure publicitaire à son profit. Cependant il sera tenu d'inclure gratuitement les logos de la FVWB. De plus, il ne peut y avoir de publicité en opposition avec les sponsors de la FVWB, pour le tabac et les alcools ainsi que tous logos et/ou publicités contraires aux bonnes mœurs.

REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES :

Le BWBC prend à sa charge :

- 1) Les frais d'arbitrage (indemnités et déplacements).
- 2) La fourniture des documents nécessaires au déroulement des rencontres.
- 3) Les déplacements des officiels BWBC.
- 4) Le logement éventuel des officiels (en fonction de leur domicile).
- 5) La confection des affiches publicitaires des deux journées de compétition.
- 6) La mise à disposition des ballons de match (les ballons d'échauffement sont fournis par les clubs).
- 7) Les frais des repas fournis aux officiels

Le club organisateur prend à sa charge :

- 1) La totalité des frais de salles.
- 2) Tous les frais de la logistique organisationnelle.

DIVERS :

- 1) Des réunions seront organisées entre l'organisateur local et le BWBC aux fins de mise au point de ces compétitions.
- 2) L'organisateur est libre de mettre en place, à son profit, des buvettes, stand BBQ, sandwichs, bar, etc. en accord avec les autorités locales (directeur de complexe, gérant de cafétéria, police locale, ...).
- 3) Après accord donné par le BWBC, des stands à vocation commerciale peuvent aussi être prévus dans le cadre de ces finales francophones (pas de publicité en opposition avec les sponsors de la FVWB).
- 4) Remise en ordre de la salle et vestiaires entre les 2 journées lors du WK de 2 jours.